1ère. ANNÉE, No. 2. MANITOBA. JEUDI 8 JUIN, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, JEUDI 8 JUIN, 1871.

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

Introduction.

En 18......, je disposai le temps de mes vacances de manière à prendre les bains de mer sur les côtes de Normandie. Je fis choix d'un village peu connu, peu fréquenté par le monde élégant. J'avais entendu vanter la beauté de la plage; l'affabilité et la simplicité des habitants, la variété du site, cela me suffisait. Muni de crayons, approvisionné de quelques livres; mais surtout de poudre et de plomb, je m'installai avec délices à Saint-Pierre, dans une chambre fort propre, de la fenêtre de laquelle on découvrait une grande mer bordée de sable et de rochers. Ce spectacle, nouveau pour moi, m'absorba tout entier d'abord. Bientôt je gagnai la grève, puis les roches des falaises; le soleil se coucha et la lune se leva avant que je songeasse à rentrer. Le lendemain, même plaisir, même admiration; seulement, après avoir suivi pendant quatre ou cinq heures les mouvements des flots se brisant sur les récifs, je tournai mes pas vers la campagne.

Un sentier descendant des falaises me conduisit à travers de riches pâturages vers une vallée traversée par un ruisseau roulant ses eaux sur un lit de cailloux blancs. Une allée tournante, plantée d'accacias, me conduisit à la grille d'une petite habitation toute proprette; je m'arrêtai à l'entrée de la cour et me livrai à l'examen minutieux de ce qui frappait mes regards. Un gazon bien tondu, des allées sablées, de jolies fleurs, une façade blanche, des persiennes grenat, des fenêtres en chêne, et tout cela si bien ordonné...!

Un magnifique chien de Terre-Neuve assis sur la dernière marche du perron me regardait sans aboyer. Le jardinier qui taillait un rosier se retourna par hasard et, interprétant sans doute l'expression de ma figure, me proposa d'entrer. Je fis avec lui le tour du petit parc; partout la même propreté, le même goût; mais nulle part ni luxe ni prétention. Ce fut avec orgueil que le bon jardinier m'introduisit dans le jardin potager; il me fit goûter aux fruits magnifiques qui ornaient de superbes arbres dirigés avec une science et une intelligence que j'appréciai et louai en amateur. En quittant le jardin, nous revînmes à la maison dont je refusai de visiter l'intérieur; mais par une fenêtre ouverte, mon œil, indiscret peut-être, pénétra dans une petite pièce dont l'ordre et la disposition me frappèrent. Un large bureau en occupait le milieu; des papiers et quelques livres épars, qui le couvraient, annonçaient que devant lui s'asseyait, en un large fauteuil de maroquin vert, un homme d'études. Sur la cheminée, une pendule formée d'un seul bloc de marbre vert antique, une lampe de bronze, deux coupes et un bougeoir. Point de glace, mais à la place un portrait de femme dont je ne pouvais saisir les traits; en face, un corps de bibliothèque; les autres parties du mur tapissé de ver, étaient décorées par un trophée d'armes modernes, un râtelier d'armes à feu, soit de chasse, soit de guerre, et, en face de la fenêtre, par deux tableaux dont l'un représentait deux enfants jouant avec une chèvre, l'autre, Jésus au jardin des Oliviers. Une large peau d'ours couvrait une partie du parquet, car la pièce était étroite, et son ameublement, sauf ce que je viens de décrire, se composait de banquettes formant coffres et d'un seul siége placé contre la cheminée.

Après avoir visité une jolie serre chaude et divers bâtiments tenus avec le même soin que le jardin, je me séparai à la grille de Tranquille (nom de mon guide). L'écurie était déserte. J'avais appris de l'intelligent jardinier que son maître se nommait M Hervé, qu'il habitait depuis quatre ans et dix mois cette maison; que M. Hervé, homme de 60 ans, vivait seul et qu'il faisait beaucoup de bien: là se bornait ce que Tranquille savait ou ce qu'il voulait dire.

J'avais aussi à me séparer d'un autre compagnon. Le beau chien de Terre-Neuve, dès qu'il m'avait vu franchir la grille, avait quitté le perron pour me suivre pas à pas, lui sur le gazon, moi dans l'allée, me défendant aussi de fouler l'herbe ou les plates-bandes, mais sans m'indiquer autre chose qu'une parfaite bonhomie, et recevant mes caresses avec tout plein de bonne grâce.

En fouillant dans ma poche pour y chercher une petite pièce de monnaie destinée à l'honnête Tranquille, je fus assez heureux pour y trouver une brioche dont je fis hommage au superbe animal qui la prit avec une satisfaction marquée, me remercia par un léger frétillement de sa longue et belle queue, et m'apporta sa grosse tête pour recevoir encore une caresse, tout en m'adressant un regard de bonne amitié.

Je repris le chemin de Saint-Pierre, enchanté d'avoir fait deux connaissances, celle de Tranquille et celle de Terre-Neuve. L'esprit remplit du joli manoir que je venais de quitter et fort préocupé de son propriétaire. Nécessairement M. Hervé était un homme distingué, instruit, bon, intelligent: son habitation indiquait trop de goût pour qu'il n'en fût pas ainsi: nécessairement M. Hervé avait servi: les armes que j'avais vues dans son cabinet n'étaient pas les armes d'un simple amateur, l'ordre que l'on remarquait partout autour de lui constatait des habitudes de commandement; nécessairement enfin le silence du jardinier sur le maître annonçait que celui-ci couvrait sa vie de quelque mystère. Ce mystère, ma curiosité voulait le découvrir.

Je gagnai la plage dans ces dispositions. Par bonheur, j'y rencontrai tout d'abord mon hôte, maître Michel Harpon, près duquel je cherchai des renseignements que je supposais faciles à acquérir de lui. Maître Harpon, loin de satisfaire aux exigences de ma curiosité, me pricipita dans des ténèbres plus épaisses encore. Il me raconta qu'à l'arrivée de M. Hervé, l'on s'était mis en devoir de connaître qui il était, d'où il venait, ses antécédents, sa fortune surtout; que pendant six mois toutes les langues de Saint-Pierre ainsi que toutes les oreilles s'étaient exercés à l'occasion du nouvel habitant du Buisson, mais que les suppositions avaient remplacé seulement les dispositions; qu'enfin, on s'était tu devant la nécessité de se taire, puisque l'on ne pouvait rien découvrir; que cela n'était pas étonnant, parce que M. Hervé ne parlait que rarement de lui même, qu'il avait peu de domestiques et pas une femme dans sa maison. Maître Harpon termina sa longue réponse par cette conclusion: M. Hervé est un digne homme, doux à tous, affable, simple en son parler, exact en toutes choses, très-savant, d'une belle figure, aimé, respecté, aisé, généreux et aumôneux. Il ajouta que M. le maire de Saint-Pierre et M. le curé étaient les deux seules personnes, à son sens, qui fussent en position de satisfaire à mes désirs; mais que le maire, homme peu communicatif de sa nature, était aussi difficile à aborder que le curé l'était peu. Je me réjouis de l'espérance de faire causer le pasteur. Harpon détruisit vite mes illusions: le curé gardait les secrets qu'on lui confiait, et sa sœur, quand elle allait au four ou à la fontaine, n'avait pas la plus petite nouvelle à dire, si bien qu'elle ne savait les mariages que par la publication des bans.

Ainsi désappointé, j'attendis du hasard ce que je ne pouvais espérer des hommes.

Le lendemain, j'allai m'installer sur une roche noire formant une espèce de fauteuil en face de la mer et me mis à dessiner tant bien que mal. Un coup de fusil et une mauve tombant dans la mer m'apprirent que j'avais près de moi un chasseur. Aussitôt un chien se précipita dans les flots, les fendit avec autant de facilité que de vitesse, et je reconnus ma seconde connaissance de la veille dans ce hardi nageur qui en un clin d'œil déposa aux pieds de son maître l'oiseau blessé. Le chien aussi avait conservé mémoire de notre entrevue, car aussitôt qu'il m'aperçut il vint à moi, et, secouant sa toison imbibée d'eau et d'écume, il inonda et mon papier et ma personne.

A continuer.

ST. BONIFACE.

JEUDI 8 JUIN, 1871.

Nous ne croyons pas trop présumer de la bonté et du concours des divers curés de la Province en les priant de vouloir bien recevoir pour nous les noms des abonnés du *Métis*, ainsi que le montant de leurs souscriptions.

Si le père ou la mère dans chaque famille ne savent pas lire, leurs enfants du moins le peuvent: par conséquent, tout le monde doit s'abonner au *Métis*.

Notre intention bien arrêtée est de mettre notre journal à la portée de tous par des articles courts, simples et rédigés dans le style le plus clair possible. Nous aurons toujours devant les yeux les conditions du public pour lequel nous écrivons; et si les belles théories n'y trouvent pas leur compte, en revanche nous pourrons faire peut-être plus de bien, et c'est là notre première et principale ambition.

Le choix des terres de la réserve.

Toutes les paroisses se sont réunies en assemblée et ont nommé des Comités pour aller choisir dans les limites de la Province les endroits où chaque arrondissement ira faire sa réserve en bloc.

Nous publions plus loin les avis donnés au public à cet effet, et nous croyons savoir que le gouvernement canadien sera dûment notifié de ce choix des réserves.

Il va de soi qu'en fesant leur réserve de teres, ces différentes localités n'entendent aucunement se départir de leur droits de commune et de couper le foin, droits qui leur sont garantis par l'acte de Manitoba et qui seront l'objet d'arrangements spéciaux entre le gouvernement d'Ottawa et les intéressés.

Législature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

Nous commençons aujourd'hui une revue sommaires des travaux législatifs de la session qui vient de finir. Cette première session du premier parlement de Manitoba, ne peut manquer d'avoir une haute importance dans la législature de notre jeune province. Inaugurer le fonctionnement du système représentatif, élaborer les premiers éléments de notre code, adopter un certain nombre de lois fondamentales devant servir de base à la législation future, tout en consultant les besoins actuels de la population, et les coutumes du pays, telle était la tâche qui incombait à nos législateurs.

Le *Manitoban* a déjà rapporté d'une manière assez détaillée, les procédés des diverses séances, et ce que nous en dirons n'aura plus le mérite de la nouveauté. Mais nous avons cru qu'il était désirable, pour la population française de la province, d'avoir dans sa propre langue, un aperçu de ce qui a été fait par ses représentants. C'est ce qui nous a engagé à entreprendre cette revue.

Nous donnerons un résumé substantiel des différentes séances, et nous analyserons succintement les principales mesures, en notant les traits les plus caractéristiques qui ont signalé leur passation. Nous nous étendrons un peu plus longuement sur la 1ère séance à cause de son importance.

SÉANCE D'OUVERTURE.

C'est le 15 mars, 1871, que s'est ouvert le premier parlement de Manitoba. Un nombre considérable de personnes s'étaient rendues pour assister à la nouvelle et importante cérémonie, et on peut dire qu'elle s'est faite avec éclat.

A 3 heures P. M. le Lieut.-Gouverneur fit son entrée au parlement, au milieu d'une garde d'honneur de cent hommes du 1er bataillon, qui lui présentèrent les armes, pendant que la bande jouait *Dieu sauve la Reine*.

Arrivée dans la salle du Conseil Législatif, Son Excellence fit mander les membres de l'Assemblée Législative et les pria de vouloir bien se choisir un Orateur, pour qu'il pût communiquer avec eux.

Les membres de la Chambre d'Assemblée retournèrent dans leur salle. Sur motion du ministre des Travaux Publics, secondé par le Trésorier Provincial, M. J. Royal fut à l'unanimité élu Orateur, et conduit au fauteuil par le Procureur Général et le Trésorier Provincial.

En prenant le fauteuil l'Orateur remercia les membres de l'honneur qu'ils venaient de lui conférer; il dit qu'il laissait de côté tout sentiment de parti, et qu'il s'efforcerait de remplir avec impartialité l'importante fonction d'Orateur de l'Assemblée Législative de Manitoba.

Les Hon. MM. Girard et Boyd furent nommés pour aller présenter l'Orateur au Lieutenant-Gouverneur, et suivis du reste de la Chambre, se rendirent de nouveau à la salle du Conseil Législatif.

Après la présentation, et quelques mots de l'Orateur, Son Excellence prononça le discours du trône en anglais et en français.

Son Excellence commence par souhaiter la bienvenue aux membres des deux Chambres, les félicite d'avoir obtenu la possession d'institutions représentatives, parle des développements que le pays est appelé à prendre, enumère les principales mesures qui seront soumises durant la session, mentionne le budget, fait allusions aux difficultés de la situation, à cause des événements passés, et compte sur le concours de tous les gens sages pour assurer et maintenir la paix dans la province. Dès que le discours du trône fut prononcé, Son Excellence laissa l'enceinte parlementaire. Les membres de l'Assemblée Législatives revinrent dans leur salle, et chacune des deux Chambres procéda à la dépêche des affaires.

Au Conseil Législatif, l'adresse en réponse au discours du trône fut proposée par l'Hon. Donald Gunn, et secondé par l'Hon. Dr. O'Donnell.

A l'Assemblée Législative, le Dr. Bird proposa l'introduction d'un bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes. La motion fut adoptée.

Puis, M. DUBUC proposa l'adresse et commenta en français les principaux paragraphes du discours du trône.

M. BUNN seconda l'adresse et parla en anglais.

M. HAY propose que l'adresse reste sur la table, et que la discussion en soit remise à la prochain séance. Le discours du trône fait allusion aux choses passées. Pour lui, il n'est pas prêt à oublier le passé, et il espère que la Chambre fera une enquête sur les événements récents.

L'Hon. M. CLARK, dit que le gouvernement ne désire nullement empêcher les membres d'exprimer leur opinion sur l'adresse; mais il ne croit pas que ce soit l'intention de la Chambre de réveiller les fantômes du passé, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons. Nous sommes sans loi, sans tribunaux, il convient d'en établir, avant de soulever des difficultés de cette nature.

La motion de M. Hay est mise aux voix et perdue.

Un comité est nommé pour préparer l'adresse. Ce comité se retire, puis rapporte un projet d'adresse qui est adoptée.

Sur motion du Procureur Général le même comité est chargé de s'enquérir auprès du Lieutenant Gouverneur du temps où Son Excellence sera prête à recevoir l'adresse.—Adopté.

L'Hon. Procureur Général propose qu'un permis d'absence soit accordé a M. Donald A. Smith, membre pour Winnipeg et St. John, attendu que l'honorable membre est aussi élu pour les Communes et qu'il doit partir immédiatement pour Ottawa.—Adopté.

L'Hon. Trésorier Provincial propose qu'un

REPEATED

semblable permis d'absence soit accordé à M. Pierre Delorme, député de St. Norbert Sud, pour la même raison.—Adopté.

L'Orateur annonce qu'il a reçu deux lettres l'une du Dr. Schultz, reclamant le siége occupé par M. Donald A. Smith, et déclarant que ce dernier a été élu illegalement ; l'autre est de M. Hugh Pritchard, reclamant le siége du Dr. Bird, représentant de St. Paul.

M. Pascal Breland présente à la Chambre une pétition de M. James Cunningham, protestant contre l'élection de M. John Taylor, membre pour la division d'Headingly, et demandant à la Chambre de faire une enquête sur l'élection de ce dernier.

L'Hon. Procureur dit, relativement à ces contestations d'élection, que la Chambre ne doit se saisir d'aucune chose qui ne lui est pas présentée sous la forme de pétition. Deux lettres ont été reçues par l'Orateur, mais comme elles ne sont pas pétitions, la Chambre ne peut pas s'en occuper. Il propose que la pétition de M. James Cunningham soit reçue et qu'elle soit prise en considération à la prochaine séance.

M. Hay demande l'opinion de l'Orateur sur ce sujet. Il dit que trois demandes ont été faites pour contestation d'élection. Si les deux premières ne sont pas dans la forme convenable, c'est par ignorance ou autre cause, mais elles doivent avoir la même portée que la troisième et demande qu'elles soient prises en considération.

L'Hon. Procureur Général soulève une question d'ordre. Il demande combien de pétitions pour élections contestées ont été reçues ?

L'Orateur dit qu'il a reçu deux lettres au sujet d'élections contestées en sa qualité d'Orateur. Comme question de privilége la Chambre peut décider que ces documents ne sont pas des pétitions formelles. Ce qui est vrai c'est qu'une seule pétition a été présentée. Mais il ne pense pas qu'il faille être trop strict sur les formalités surtout au début. Il laisse à la Chambre à décider.

M. Norquay est d'avis que les lettres devraient être considérées comme des pétitions.

L'Hon. M. Clarke dit que la Chambre doit tenir au respect qui lui est dû. Ces deux documents n'étant pas présentés dans la forme convenable ne doivent pas strictement être considérés comme mis devant la Chambre. Que les lettres en questions ne soient pas reçues, et leurs auteurs pourront, s'il le jugent à propos, venir devant la Chambre avec des pétitions régulières.

L'Hon. Procureur fait à cet effet une motion qui est adoptée.

Sur motion du Procureur Général un comité est nommé pour préparer des règles pour la gouverne de la Chambre. Ce comité est composé de l'Hon. Orateur et des Hon. Messieurs Clark, Girard, Howard, Boyd, de MM. Dubuc, Bunn, Bird, Sutherland, Hay, Lemay, McTavish, Norquay et Schmidt.

Et la Chambre s'ajourne.

Arrivee de Mgr. Grandin.

Ce vénéré prélat missionnaire, attendu depuis plusieurs semaines est arrivé vendredi dernier à St. Boniface. Parti de sa mission de St. Albert, le 10 Avril, il a marché incessamment, ce qui lui fait un trajet de 53 jours. La distance parcourue est de près de 1,100 milles, distance qui ne prendrait guère plus de deux jours dans les pays gratifiés de l'heureuse institution des chemins de fer. Arrivé aux Trois Coulées, près des limites de la province, Monseigneur s'est vu arrêté, et lui ses gens et ses voitures condamnés à la quarantaine. La garde placée là pour empêcher la picote d'entrer dans la colonie, avait, parait-il, des ordres formels. Sa Grandeur est alors partie pour aller voir M. Norquay, de High Bluff, membre du Bureau de Santé, et sur sa déclaration écrite qu'aucun de ses gens n'avait les maladie redoutée, ni n'apportait de fourrure infectée, un permis de passer fut donné pour toute la caravane.

Sa Grandeur doit reprendre le chemin de ses missions lointaines vers le 15 du courant. Les Révérendes Sœurs de charité arrivées recemment de Montréal, en route pour les missions du nord, doivent partir en même temps.

Le Traite de Washington.

La grande question du jour, aux Etats-Unis, comme en Canada, est le "Traité de Washington" adopté par la Haute Commission Conjointe, et qui doit être ratifié par le Sénat. Par ce traité, les Etats-Unis obtiennent le privilége de pêche et de navigation dans les eaux canadiennes, et cela presque sans compensation. Il va sans dire que la presse américaine le préconise hautement et le trouve parfait. Plusieurs journaux ne se gènent pas d'affirmer qu'ils voient là un premier pas fait par l'Angleterre vers l'abandon complet de ses Colonies d'Amérique. Ce qui ne peut être une nouvelle indifférente pour frère Jonathan.

En Canada, le Traité de Washington n'a guère d'admirateurs. Plusieurs journaux, même de couleur conservatrice, proclament que les intérêts de la Puissance ont été sacrifiés. D'autres attendent pour se prononcer d'une manière formelle que l'affaire ait été finalement conclue. Ce traité devant être soumis au parlement du Canada pour ratification, ils espèrent sans doute que les Chambres refuseront leur assentiment.

SS. Pie IX.

D'après des renseignements très-sûrs que nous avons pris à Rome, Sa Sainteté Pie IX a eu quatre-vingts ans le 13 mai de cette année 1870. C'est par erreur que les annuaires ne lui donnent que soixante-dix-sept ans. Jean-Marie des comtes Mastaï Ferretti est né à Sinigaglia, dans le duché d'Urbain, Etat de l'Eglise, le 13 de Mai 1790. Il a été élu Pape le 16 Juin 1846 et couronné le 21. Pie IX a pris possession solennelle de sa chaire épiscopale à Saint-Jean-de-Latran le 8 novembre de la même année. Il est le plus âgé des souverains de l'Europe. Le 11 avril 1869, le monde catholique a célébré le jubilé de cinquante années de prêtrise de Pie IX. C'est le quinzième Pape qui ait célébré son cinquantième anniversaire de sacerdoce. On compte avant Pie IX : Jean XXII, Grégoire XII, Calixte III, Paul III, Paul IV ; Innocent X, Clément X, Innocent XII, Benoit XIII, Clément XII, Benoit XIV, Pie VI, Pie VII et Grégoire XVI. Pie IX a encore un frère, le comte Gaëtan, âgé de 84 ans, et une sœur, la comtesse Benigni, âgée de 84 ans. Son père, le comte Jérôme, mourut à 86 ans ; sa mère, la comtesse Catherine, à 82 ans : enfin son aïeul, le comte Hercule, vécut 96 ans. Dans la série chronologique de 257 Papes, nous n'en trouvons qu'un seul qui ait régné plus longtemps que Pie IX, c'est Pie VI : il a eu 24 ans 8 mois et 14 jours de règne. Au 16 juin 1871, Pie IX aura régné 25 ans.

(*Le Propagateur de la Dévotion à St. Joseph*, livraison de mai 1870).

Nouvelles d'Europe.

ROME.

Pendant que le parti de l'ordre combat à Paris pour exterminer les milliers de révolutionnaires sans foi ni loi qui veulent démembrer la France et en faire un pays de barbares, il se produit dans divers pays d'Europe un mouvement puissant dans le but de remettre le Saint Père en possession de Rome, la capitale du monde catholique.

L'*Union* du 3 mai nous apprend que Mgr. de Mérode, prélat romain, a remis à M. Thiers, chef du gouvernement français, une pétition signée par plus de cent mille catholiques belges demandant à la France d'intervenir en faveur de la restauration du pouvoir pontifical à Rome.

L'*Uunita Cattolica* croit savoir de bonne source que les gouvernements de France, de Belgique, d'Autriche, de Bavière et de Prusse auraient, à propos de question romaine, adressé au Roi d'Italie des dépêches qui auraient mis dans le plus grand embarras le ministère Italien.

C'est sans doute à ce sujet qu'un ministre de Victor Emmanuel disait dernièrement ; "Si la Révolution triomphe à Paris, nous "sommes perdus, car l'Italie elle aussi fera "sa révolution ; si au contraire le gouver-"nement français triomphe de la Révolu-"tion, nous sommes également perdus, car "alors c'est la France qui viendra nous "faire la guerre."

Parmi les adresses et protestations de foi et d'attachement que reçoit presque chaque jour l'auguste Pie IX dans sa prison, le *Tablet*, de Londres, en mentionne une signée de plus de cent cinquante mille noms qui a été présentée dernièrement au Saint Pontife par le prince-évêque Zwerges, de la Styrie.

Le 17 juin courant, N. S. P. le Pape entrera dans la vingt-sixième année de son glorieux et mémorable pontifical, et aura "vu les années de Pierre."

FRANCE.

Les nouvelles de Paris sont des plus désolantes. Voir les français s'égorger ent'eux, après les désastres et les humiliations que les prussiens leur ont fait subir, est un spectacle vraiment lugubre.

La horde de féroces révolutionnaires qui tiennent Paris sous la terreur se sont mis à faire la guerre aux monuments les plus remarquables. Ils ont pillé les églises, dévasté les plus beaux monuments, mis le feu aux magnifiques constructions dont la capitale de la France était si fière. Le 16 mai ils ont démoli la colonne Vendôme, aux applaudissements effrénés d'une populace dévergondée.

Les dernières dépêches nous apprennent qu'ils ont été défaits par les troupes de Versailles, et qu'une tuerie épouvantable a eu lieu.

Le 22 mai, 80,000 Versaillistes sont entrés dans Paris et ont fait 600 prisonniers qu'ils ont emmenés à Versailles. Le général Dombrowski, qui commandait les troupes communistes, dans Paris a été fait prisonnier par les Versaillistes, et repris par ses gens.

Plusieurs chefs communistes ont été pris et fusillés sur le champ. Les troupes Versaillistes ne faisant aucun quartier. Les pertes des communistes sont immenses.

D'après les nouvelles du 23, la ville était complètement aux mains des Versaillistes. Le feu avait cessé. Le Maréchal McMahon et le Président Thiers devaient y faire leur entrée le lendemain.

Si l'on en croit des avis encore plus récents venus par la voie de St. Paul, la victoire des troupes du gouvernement aurait été chèrement payée. Les féroces révolutionnaires, dans leur retraite de barricade en barricade, auraient fait répandre de l'huile dans les maisons des quartiers qu'ils abandonnaient ; les bombes avaient partout mis le feu, et la conflagation était immense. Ils auraient massacré Mgr. l'Archevêque de Paris ainsi qu'une cinquantaine de prêtres, et auraient détruit plusieurs églises. Le Palais Royal, une partie du Louvre et des Tuileries ne seraient plus qu'un monceau de ruines fumantes.

Les révolutionnaires étaient acculés dans les quartiers de Montmartre et de Belleville et s'y défendaient à outrance.

Nouvelles plus recentes.

Par la malle arrivée hier soir, nous avons des nouvelles d'Europe du 26 mai. La prise de Paris par les troupes du gouvernement de Versailles est confirmée, de même que le massacre de l'archevêque, de 50 prêtres et de dix ôtages à Mazas, dans la nuit du 25.

Les journées du 24, du 25 et du 26 ont été terribles. Les féroces communistes n'ont cédé qu'en semant derrière eux la mort et l'incendie. Le carnage a été affreux sur certains points, tels que le boulevard Haussman et dans le faubourg St. Honoré. Certaines rues étaient littéralement couvertes des cadavres des insurgés.

Thiers dans une circulaire du 25 annonce qu'il est maître de la ville et de 20,000 prisonniers.

Tous les chefs de la Commune sont tués ou en fuite. Les troupes ne fesaient point de quartier.

Les Prussiens fusillaient impitoyablement les rouges qui venaient chercher le salut dans leurs lignes.

On a surpris des rouges déguisés en pompiers qui jetaient de l'huile sur le feu au lieu de l'eau ; on les a fusillés ainsiqu'une bande de femmes qui parcouraient des maisons répandant partout de l'huile de pétrole et y mettant le feu.

Les tuileries, le théâtre lyrique, celui de la porte St. Martin, le ministère des finances, le Palais de la Légion d'Honneur, le Luxembourg, le Palais royal, les casernes du quai d'Orsay, le Mont de Piété, les ambassades autrichienne et espagnole ne sont plus qu'un monceau de décombres. On a sauvé une partie du Louvre ainsique les précieuses collections qui s'y trouvaient.

Les correspondants de journaux mandent que dans la journée du 25 un épais nuage de fumée couvrait Paris, et qu'on voyait distinctement six incendies allumés sur divers points de la grande ville.

On a fait venir les pompiers des villes environnants et même de Londres.

Le ministre des affaires intérieures belge a déclaré, le 24, dans les chambres belges, que le gouvernement ne traiterait pas comme réfugiés politiques les fugitifs communistes. Pareille déclaration a été faite par les représentants des puissances étrangères à Paris qui ont décider de refuser leur protection aux rouges de la Commune ; M. Washburne, ministre américain, a refusé de souscrire cette déclaration.

Tel est le court résumé de ces épouvantables journées de mai dont l'histoire offre si peu d'exemples. Nos sauvages sont incapables des atrocités affreuses dont se sont rendus coupables les libéraux de Paris durant leur règne d'un mois.

Nos Abonnes du Canada.

Comme le *Métis* pourrait avoir quelque intérêt pour les amis de la cause en Bas-Canada, nous avons expédié un grand nombre de numéros-prospectus à MM. J. B. Rolland et fils, Libraires à Montréal, lesquls ont bien voulu se charger de nous aider dans cette entreprise patriotique, et qui recevront pour nous les souscriptions des amis de la lointaine mais si intéressante province de Manitoba. Notre reconnaissance à tous leur est acquise d'avance.

Nouvelles Diverses.

—Aujourd'hui, fête-Dieu, n'est pas un jour de fête d'obligation pour ce diocèse.

Ce soir et chaque soir durant l'octave, il y aura bénédiction du T.S.S. Sacrement à la chapelle du couvent, à St. Boniface.

—Le second bataillon de l'expédition de la Rivière-Rouge a dû partir hier matin, mercredi, du Fort de pierre pour retourner en Canada : le premier ne se mettra en route que samedi prochain.

Nous apprenons avec plaisir que le Lt. Colonel Casault a reçu mission de venir au Fort Garry y passer un mois pour organiser le département militaire qui va s'y trouver établi par le séjour prolongé de deux compagnies. La rare énergie, l'esprit vraiment militaire, la discipline juste mais sévère qui a distingué la conduite du Lt. Colonel Casault nous est une garantie que les choses vont être mises sur un bon pied.

Quelque déplaisante pour lui que soit la nouvelle mission dont cet officier supérieur est chargé par le Ministre de la Milice, c'est une marque de haute confiance dont il est digne et qui ne sera, nous le souhaitons, que la suite des postes léevés auxquels l'appellent ses capacités militaires et l'intelligence de ses chefs.

—L'*International* est arrivé hier matin de la Pointe-à-la-grenouille qu'il avait quitté lundi dernier. Dorénavant, ce vapeur fera ses voyages réguliers aller et revenir entre le fort Garry et la Pointe-à-la-grenouille en six jours ; à ce dernier endroit, les voyageurs trouveront des voitures pour les transporter au fort Abercrombie ou Benson.

L'*International* avait une cargaisoe de frêt ; ses passagers sont descendus à Pembina.

—Nous sommes heureux de voir l'esprit d'entreprise et de progrès se manifester en différents endroits de la Colonie, et il parait que St. Norbert veut prendre l'initiative. M. Joseph Lemay, M. P. P. vient d'y faire transporter le matériel d'une puissante machine à vapeur, devant mettre en mouvement un moulin à farine, un moulin à scie, à lattes et à bardeaux. Ces établissements ne pourront manquer de développer activement les ressources de la place, et nous ne doutons pas d'y voir avant longtemps un joli et florissant village.

—Le 24 de Mai courant, fête de S. E. de Ma este, a été chômé en différents endroits de la Province, par des réjouissances, etc. Un feu de joie a été tiré par la garnison du fort, et les drapeaux flottaient sur l'évêché de St. Boniface, sur le Collége etc. A Winnipeg et à St. Andrew la fête a pris des proportions inusitées. Parade des troupes, revue des pompiers, procession aux flambeaux, rien n'a manqué.

Notre atelier est resté fermé la plus grande partie de ce jour-là, pour permettre à nos employés de se joindre aux réjouissances.

—Les exercices du Mois de Marie se sont faits cette année à la pieuse chapelle du Couvent des SS. de Charité, où chaque soir une foule recueillie et attentive est venue prier et assister à la Bénédiction du T.-S. Sacrement.

Le chant a été très beau et a donné le plus grand attrait possible à ces touchantes et simples réunions de fidèles.

—Les semences sont à peu près terminées. une grande quantité de blé et de patate à été semée. Les pluies de ces jours derniers ont fait un bien immense à la vegétation. La récolte sera magnifique si le fléau des sauterelles ne vient pas la dévaster.

—Le gibier abonde depuis plusieurs semaines. Nous avons eu d'abord les oies et les canards. Les oies sont maintenant parties. Elles vont faire leur ponte dans les grands marais du Nord. Il y a encore beaucoup de canards et une quantité considérable de tourtes. Un bon nombre de grues ont aussi été tuées.

—M. Pierre Delorme, membres des Communes, revenu dernièrement d'Ottawa, dit que si nous avons en Canada quelques ennemis implacables, notre cause a, en revanche, un grand nombre d'amis sincères et dévoués. Il a rencontré de chaudes et vives sympathies.

—Le contrat du transport de la malle, de Winnipeg à la Pointe de Chêne, a été donné à M. J. B. Lapointe, de cette dernière place. Il fait un voyage par semaine, laissant la Pointe de Chêne le vendredi, et retournant le samedi avec la malle.

—Le Révérend M. Dugat, curé de St. Boniface, est parti pour le Canada, le 2 courant à bord du *Selkirk*. Il doit passer trois ou quatre semaines dans sa famille, et doit ensuite revenir à Manitoba. Son départ, bien que pour une absence assez courte, a inspiré de vifs regrets. Nous souhaitons à l'estimé missionnaire heureux voyage et prompt retour.

—Les journaux canadiens annoncent que l'Hon. M. Langevin, Ministre des Travaux Publics à Ottawa, visitera la Colombie Britannique dans le courant de l'été, et qu'il passera par Manitoba et les Montagnes Rocheuses. Nous voudrions voir tous les membres du Cabinet d'Ottawa venir passer quelques jours au Fort Garry, et prendre connaissance par eux-mêmes de l'etat des choses ici.

—Plusieurs personnes se plaignent de ce que les hommes de police ne portent pas un costume particulier, ou quelqu'insigne qui les ferait reconnaitre. Comme Winnipeg est assez fréquemment le théâtre de bagarres dans lesquelles souvent vingt ou trente personnes viennent en conflit, il arrive des méprises regrettables. Des hommes qui respecteraient l'autorité dans la police, s'il pouvait la reconnaitre, sont portés à faire tout le contraire. Lorsqu'ils se voient empoignés dans la mêlée, ils peuvent avoir affaire à leurs aggresseurs, et pour éviter d'être assommés, ils tâchent de s'en débarrasser aussi lestement que possible.

—Nos remerciements au *Manitoban* pour son bienveillant accueil, ainsi qu'au *News*.

—Les pluis de dimanche soir et de mardi ont fait le plus grand bien aux grains, et la récolte promet partout d'être magnifique.

RESERVES DES METIS FRANCAIS SITUÉS SUR LA RIVIÈRE-ROUGE ET AUTRES.

Avis public est par le présent donné que les métis français situés des deux côtés de la Rivière-Rouge et sur la rivière Assiniboine, à l'est de St. Charles, à une assemblée publique tenue à St. Norbert, le 18 mai, 1871, sous la présidence du Révérend M. Ritchot, à laquelle ont concouru les métis français de St. Boniface et de St. Vital, sont convenus de choisir, et ont choisi et désigné pour leur part et réserve dans l'octroi privilégié de 1,400,000 acres de terres accordé par le gouvernement du Canada, au bénéfice des familles des métis, l'étendue de terres comprise dans les limites suivantes, savoir :—

" Une ligne partant de la Rivière-Rouge à deux milles au nord du chemin de Gaudet, courant vers l'est jusqu'à ce qu'elle rencontre la limite nord de la réserve de la Pointe de Chêne, longeant cette réserve du nord au sud, jusqu'à son angle sud ouest, puis vers l'est jusqu'à son angle sud est ; de là courant vers le sud, le long au grand bois, jusqu'à la frontière américaine ; puis suivant cette frontière, de l'est à l'ouest jusqu'à quatre milles à l'ouest de la Rivière-Rouge ; de là courant vers le nord, en gardant cette distance de la Rivière-Rouge jusqu'aux terres occupées au sud de la rivière Assiniboine ; de plus l'espace suivant savoir : deux milles de profondeur de chaque côté de la Rivière Sale, à partir de la ligne parallèle à la Rivière-Rouge, à quatre mille de la dite Rivière-Rouge, jusqu'à la réserve des métis de St. Charles."

JOS. LEMAY,
Secrétaire de l'Assemblée.

RÉSERVE DES MÉTIS DE ST. CHARLES.

Avis public est le présent donné que les métis de la paroisse St. Charles, dans une assemblée publique tenue à St. Charles susdit, le 14 mai, 1871, sous la présidence de John Grant, Ecr., sont convenus de choisir et ont choisi et désigné pour leurs part et réserve, dans l'octroi privilégié de 1,400,000 acres de terre accordé par le gouvernement du Canada, au bénéfice des familles des métis l'espace de terre suivant, savoir :—

" Deux milles de profondeur de chaque côté de la Rivière aux Islets de Bois, à partir d'un point situé à l'extrémité est de la partie boisée de la dite rivière, en remontant la dite rivière le long de cette partie boisée, jusqu'à 18 milles du point de départ ; aussi deux milles de profondeur de chaque côté de la Rivière Sale commençant à l'endroit où la dite rivière est traversée par le chemin de la Prairie du Cheval Blanc le plus à l'est, sur un espace de 10 milles de long de la dite rivière, en allant vers l'est."

JOSEPH McMULLEN,
Secrétaire de l'Assemblée.

RÉSERVE DES MÉTIS FRANÇAIS SITUÉS SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE, PAROISSIENS DE ST. FRANÇOIS XAVIER ET AUTRES, A L'OUEST DE ST. CHARLES.

Avis public est par le présent donné que les métis français, situés des deux côtés de la rivière Assiniboine, à l'ouest de St. Charles, dans une assemblée tenue à St. François Xavier, le 22 Mai, 1871, sous la présidence de l'Hon. M. Pascal Breland, sont convenus de choisir et ont choisi et désigné pour leur part et réserve dans l'octroi privilégié de 1,400,000 acres de terre, accordé au bénéfice des familles des métis, l'espace de terre compris dans les limites suivantes, savoir :

" Une ligne partant d'un point sur la rive sud de la rivière Assiniboine, correspondant à la limite est de la 4ème division électorale, courant vers l'ouest jusqu'à l'endroit où la rivière aux Ormes sort de la Montagne de Pembina, puis longeant cette Montagne vers le sud jusqu'à la frontière Américaine, puis suivant cette frontière jusques vers l'extrémité boisée de la coulée de la Pointe à Allard, de là se dirigeant irrégulièrement vers le nord, touchant à l'extrémité boisée de la rivière du Petit Pont ; de la rivière Tabac, la réserve des métis de St. Charles, sur la rivière aux Islets de Bois, sur la rivière Sale, et suivant ensuite le chemin qui conduit de là à la rivière Assiniboine."

(Signé,) PASCAL BRELAND,
Président.

RÉSERVE DES MÉTIS DE LA POINTE DE CHÊNES.

Avis public est par le présent donné que les métis de la paroisse de Ste. Anne de la Pointe de Chêne, dans une assemblée publique tenue à la Pointe de Chêne susdit, le 18 Mai, 1871, sous la présidence de M. J. B. Morin, sont convenus de choisir et ont choisi et désigné pour leur part et réserve dans l'octroi privilégié de 1,400,000 acres de terres accordés par le Gouvernement du Canada, au bénéfice des familles des métis, l'espace de terre compris dans les limites suivantes, savoir :

" Une ligne partant du pied de la traverse, allant vers le nord jusqu'à deux milles au de là du chemin tracé par M. Gaudet : de là courant vers l'est parallèlement à ce chemin jusqu'à l'entrée du bois, de là suivant le bord du bois jusqu'au dépôt de M. Snow ; puis le long du chemin de M. Snow jusqu'au bord du premier marais ; puis longeant ce marais jusqu'à 10 milles au sud ; de là allant vers l'ouest jusqu'à la coulé de Thibeault ; puis courant vers le nord jusqu'au point de départ."

J. H. McTAVISH,
Secrétaire de l'Assemblée.

RÉSERVE DES MÉTIS FRANÇAIS DU LAC MANITOBA.

Avis est par le présent donné (pareil avis ayant paru dans le MANITOBAN du 20 et du 27 ult.) que les métis français de la division électorale No. 1 du Lac Manitoba, à une assemblée publique tenue le 18 Mai, 1871, à la mission St. Laurent, sous la présidence de M. Ls. DeLaronde, ont résolu de choisir et désigner et ont choisi et désigné comme leur part de réserve dans l'octroi privilégié de 1,400,000 acres de terre accordée à la nation par le Gouvernement du Canada dans l'acte de Manitoba, l'étendue de terres comprise dans les limites suivante, savoir :

" Une étendue de 20 milles du nord au sud, le long du Lac Manitoba, et de 5 milles de l'ouest à l'est, renfermant dans ses limites la Pointe de Chêne et la mission St. Laurent du bout du Lac ;

" Les bornes de cette réclame se trouvent au nord-ouest à la Pointe de Trembles, un peu plus haut que la Pointe de Chêne ; au nord-est à l'établissement de Misiabit, sur le Lac Plat ; au sud-ouest au point du rivage du Lac Manitoba, opposé à l'Ile de Pierres, et au sud-est à l'extrémité du Lac Plat. Des écriteaux ont été duement affichés aux quatre coins de cette étendue de terre."

(Signé,) LOUIS DE LARONDE
Président.

NOTRE PROGRAMME.

Le journal que nous fondons aujourd'hui est destiné à défendre la bonne cause, et par la bonne cause nous entendons celle qui est basée sur les principes éternels du droit et de la justice. De même qu'il n'y a qu'une seule manière d'être droit et juste, de même il n'y a qu'une seule cause qui s'appelle la bonne cause, et c'est celle-là que nous embrassons.

Nous voulons travailler au rétablissement de l'ordre et de l'autorité dans cette jeune et vigoureuse province de Manitoba, parceque nous avons la conviction que c'est le seul moyen de tirer parti des excellents principes déposés dans la constitution qui nous régit.

Nous voulons les mêmes droits et la même justice pour toutes les classes de citoyens, et lorsque des dispositions particulières assurent à une partie de la population des privilèges particuliers, nous travaillerons à les obtenir dans toute leur plénitude et dans toute leur étendue.

Nous serons en faveur du gouvernement tant que les Ministres prouveront par leurs actes qu'ils sont sincères et veulent réellement le bien de tous ; nous deviendrons ses ennemis du moment que son incapacité, sa faiblesse, son incurie ou son mauvais vouloir le rendra dangereux pour les intérêts sacrés dont il est chargé.

Nous voulons l'application de l'acte de Manitoba dans son interprétation la plus large et la plus libérale, et nous sommes fermement persuadés qu'aucun peuple au monde ne jouit de meilleures institutions politiques que celles qui régissent les différentes provinces de la Puissance du Canada. La loyauté d'un peuple ne saurait être mise en doute quand la constitution qui le gouverne lui assure toutes ses libertés religieuses, politiques et civiles.

Nous travaillerons à l'union de tous nos compatriotes, parceque s'ils sont unis ils seront forts, et s'ils sont forts la bonne cause triomphera. Rien ne doit nous diviser ; tout au contraire tend à nous rapprocher parceque nos intérêts sont les mêmes.

C'est par l'instruction et les habitudes d'ordre et d'économie qu'un peuple pourra s'élever à la hauteur des institution politiques si larges et si libérales qu'il a conquises, et dont il ne retirerait qu'un médiocre fruit s'il allait se décourager ou s'illusionner.

La province de Manitoba à traversé depuis dix-huit mois des temps bien difficiles, et les moins critiques ne sont pas les huit derniers mois : eh bien, la population native du pays a fait preuve durant tout ce temps d'une patience, d'une modération et d'un bon sens pratique qu'on trouverait difficilement ailleurs. Aussi, croyons nous à des temps meilleurs pour le respect et la majesté de la loi et de l'autorité.

Le nœud de la situation actuelle pour les hommes vraiment amis de leur pays consiste précisément à convertir en institutions ou lois durables les principes de la constitution qui régit Manitoba, et à cimenter et organiser ensemble les intérêts épars et multiples qu'elle a créés autour d'elle.

La première session de notre premier Parlement y a travaillé : ce premier essai a-t-il été heureux ? Oui si nous envisageons l'ensemble de la Législation.

L'œuvre de créer un gouvernement, d'asseoir solidement les institutions et les influences qui sont appelées à modeler notre société renouvelée, est une œuvre laborieuse et compliquée qui ne peut être accomplie que par l'étroite union de pouvoir et des citoyens. C'est dans son accord avec les intérêts généraux que notre gouvernement a puisé et puisera sa force, et c'est par sa force que les intérêts généraux fonderont de leur côté le système propre et *sui generis* qui leur convient.

En aucun temps, dans aucun pays, la fondation d'un ordre nouveau ne s'est accomplie différemment.

Avant de concourir à fortifier un pouvoir qui s'inaugure, tout homme se demande si cette autorité sera pour lui une menace ou une garantie : c'est donc à celle-ci d'agir avec modération, mais avec justice et énergie. La Province a besoin de l'ordre ; tout le monde a soif de la justice ; pourquoi ? Parceque ce sont là les garanties essentielles de la prospérité matérielle et de la grandeur morale d'un pays : et quiconque veut celles-ci doit nécessairement désirer celles-là.

Telles sont quelques unes des idées fondamentales que nous croyons bon d'exprimer ici comme *credo* politique du *Métis* ; nous ne cesserons de travailler à les répandre et à en appliquer les conséquences logiques, comptant sur l'aide efficace que nous donnera la population à laquelle nous nous adressons spécialement et qui en retirera la première tous les fruits.

MAGASIN
DE
Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il a en magasin un assortiment considérable et complet de fer blanc et de tôle.

POÊLE DE CUISINE,
TUYAUX,
ZINC,
FEUILLES DE FERBLANC,
ETC., ETC., ETC.

Il a toujours en Magasin une grande quantité de ces différentes articles. Le ferblanc qu'il emploie pour les commandes est toujours de la première qualité.

Prix modérés.

BOIS DE SERVICE.

REÇU et mis en vente un lot du plus beau chêne.

S'Adresser à
R. PATTERSON.

M. R. Patterson achète pour de l'argent comptant les fourures (pelu) et les peaux.

Maison de McKenney.

Winnipeg, 6 Juin, 1871. 1 m.

[COPIE.]

OTTAWA, 6 Mai, 1871.

MONSIEUR,—

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 139 du 5 ult. m'adressant copie d'une adresse qui lui a été présentée par l'Assemblée Législative de Manitoba, demandant un prompt règlement de la question des terres sur les rivières Assiniboine et Rouge, situées en dehors des arpentages de la Province, et renvoyant en même temps à votre dépêche, No. 78, du 20 décembre dernier sur le même sujet.

L'adresse sera soumise à la considération du gouvernement par l'entremise du département de l'Hon. Secrétaire d'Etat pour le Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

A l'Hon. A. G. ARCHIBALD,
Lieut.-Gouverneur,
à Fort Garry.

DEMANDE DE TRAVERSIER.

Bureau du Ministre des Travaux Publics.

12 Mai, 1871.

LES soumissions seront reçues de toutes personnes qui désireront tenir la traverse de St. Norbert.

Les conditions seront connues en s'adressant au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

(Signé,)
A. BOYD,
Ministre des Travaux Publics.

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. ss-ch. 1 p. m.

SAMUEL FOWLER,
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. ss

ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

Avantages du journal pour toutes les familles.

Comme c'est surtout par le journal que se fait l'education politique d'un peuple, nous ne négligerons rien pour mettre nos lecteurs au courant des affaires publiques de leur pays.

Ainsi, nous commencerons dans notre prochain numéro une revue detaillée et impartiale des travaux de la dernière session du Parlement de Manitoba; nous ferons connaitre ce qui s'y est fait, les lois qui ont été adoptées et les principaux incidents qui les ont accompagnées.

Nous tâcherons également de donner à nos lecteurs dans chaque numéro un résumé des nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Si rien de ce qui se passe dans les diverses provinces de la Puissance ne doit nous rester étranger, nous ne devons pas oublier que les épouvantables malheurs qui desolent la France sont une leçon donnée à tous les peuples par la divine Providence; nous ne devons par oublier surtout que depuis huit mois Notre St. Père le Pape, le glorieux Pie IX, est prisonnier du roi d'Italie, et que l'Eglise catholique est dans le deuil et dans la désolation.

Comme canadiens, comme descendants de français, comme catholiques surtout ces évènements nous intéressent au plus haut dégré.

Imprimerie et Librairie du Metis.

Nous renvoyons le lecteur aux annonces dans lesquelles nous sollicitons le patronage du public pour l'imprimerie et la librairie du *Métis*.

Notre imprimerie est aussi complète que possible, toute choses prises en considération. Nos caractères sont du meilleur goût et ont été choisis par des hommes expérimentes; nous avons deux presses pouvant tirer, réunies, de mille à douze cents feuilles à l'heure: le public a donc toutes les garanties d'être servi avec promptitude et selon ses exigences.

On trouvera également aux bureaux du *Métis* un assortiment varie de papier, enveloppes, plumes, livres de piété, image de sainteté, chapelets, étuis à chapelet, medailles, croix, tapisserie, etc., etc.

La maison occupée par nos bureaux est située en face de la propriété de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

Aux marchands et aux hommes d'affaires.

Le *Métis* est appelé, croyons-nous, à une grande circulation, non seulement dans la Province de Manitoba, mais encore aux Etats-Unis, en Canada et dans toutes les parties du Nord-Ouest ou terre de Rupert.

Nous portons ce fait à la connaissance de tous ceux qui ont des annonces à publier, soit pour faire connaitre leur commerce, soit pour autre chose.

Le *Métis* étant le seul journal français de cette partie de l'Amérique, se trouve nécessairement à pénétrer presqu'exclusivement dans la population française qui, comme chacun le sait, constitue une portion notable des habitants de cette vaste contrée.

Nous publierons les annonces des Cours de justice, celles des gouvernements de Manitoba et d'Ottawa, et en général toutes les annonces qui, émanant de l'autorité, sont d'un intérêt universel.

Varietes.

"M. Smith," dit un avocat à son hôte, "supposons qu'un homme vous donna $500 à garder pour lui et qu'il meure, que feriez-vous! Prieriez vous pour lui?" Non, du tout, répondit l'autre: "je prierais pour un autre semblable."

Un sergent faisant faire l'exercice à des conscrits:

Attention, disait-il, jambe en l'air, pied gauche en avant!

Le commandement fut assez bien exécuté par tous les Dunanet à l'exception d'un Pacot qui leva le pied droit.—Cré nom! s'écrie alors le sergent en voyant deux jambes collées l'une contre l'autre, y a-t-y un qu'est bête......y lève les deux jambes à la fois!

Conversation entr'amoureux.—Un jeune homme et une jeune fille étaient allés faire un bout de promenade sur le chemin de fer. En passant prés d'un fossé, leurs oreilles sont frappées par les cris rauques et aigus du peuple croassant. Une idée lumineuse frappe le galant. "Si vous étiez grenouille, dit-il à sa belle, que feriez-vous?" La jeune fille, embarrassee par la question rougit un peu et ne sait que repondre. Enfin se hasardant:

Ma foi, je ferai comme les autres grenouilles.

Eh! bien, moi, fit le galant, si j'étais crapaud, je vous mangerais.

Voilà ce qu'on peut appeler des idées marécageuses.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Hotel du Gouvernement.
Fort Garry, 8 Mai, 1871.

IL a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur faire les nominations suivantes:

Pour être membres additionnels du Bureau de Santé pour la Province de Manitoba,

L'Hon. Francis Ogletree.

John Norquay, Ecr.

Par Ordre,
THOS. HOWARD.
Secrétaire Provincial.

PERDU.

DEPUIS l'automne dernier, un etalon de couleur noire, et portant la lettre P. avec une large couture. Ce cheval se trouvait entre la Pointe de Chênes et la Rivière Sale.

Une généreuse récompense sera donnée à celui qui m'en donnera des informations.

J.-BTE. PERREAULT dit MORIN.
Pointe de Chênes.

A VENDRE.

JEUDI le 8 juin, à dix heures du matin, par encan public au Fort Garry, les effets suivants, du Colonel Jarvis, s'il n'en a pas déjà été disposé par vente privee:

Deux juments de sang, agées de 5 et 6 ans, domptées à la selle et au harnais, vente de la paire ou chacune separement;

Une selle anglaise (Peat de Londres), brides, cravaches;

Un Phaeton Victoria Park (fait à Londre), avec poles, etc.,—travail, fanaux, etc:

Un sleigh tandem (fait à Montréal), avec pole et travail;

Un harnais double anglais plaqué en argent;

Un harnois double pour chevaux de trait;

Un harnois simple (Peat de Londres) plaqué en argent:

Tente et poêle de campement, pardessus de fourrures, casques de fourrures, vêtements, robes de buffle, valises et quantité d'autres articles;

Une boussole prismatique avec trépied pour arpentages;

Une vache à lait de première qualité;

Un sofa avec matelas;

Un fauteuil;

Un miroir anglais dit (English plate);

Un grand lit de plume avec oreillers, tout neufs, couvertes, tapis, rideaux, vaisselle, verrerie, articles plaqués, linge de table, couteaux, etc., et divers autres articles de ménage;

Un chien de chasse de race et très bien dressé; offres au dessus de $50;

On peut voir les chevaux, harnais, voitures, vache, etc.,—en aucun jour avant la vente, au Fort Garry, entre 9 heures et midi.

Les effets vendus seront livrés à l'acheteur le jour de la vente.

Conditions: argent comptant contre livraison des articles.

Fort Garry, 1er Juin, 1871. 1-ins.

BOIS DE SERVICE.

REÇU et mis en vente un lot du plus beau chêne.

S'Adresser à
R. PATTERSON.

M. R. Patterson achète pour de l'argent comptant les fourures (pelu) et les peaux.

Maison de McKenney.

Winnipeg, 6 Juin, 1871. 1 m.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court delai.

St. Boniface 27 Mai 1871.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du Bureau des travaux publics, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN KACKETT.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants:—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Medecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable
D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du Metis, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

R. DEACON.

HORLOGER, Bijoutier et Orfevre, M. R. Deacon a ouvert son atelier dans le haut du bureau du Manitoban, à Winnipeg, où il répare les montres, horloges, pièces d'orfeverie, sous le plus court délai et à des prix moderes.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. bi-a